



## ARRÊTÉ N°2025-80

### Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu les travaux de réhabilitation des réseaux EU et AEP par l'entreprise CARMINATI FRERES ET CIE pour l'agglomération du Gard Rhodanien à l'ancien chemin de Lirac - TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

### ARRÊTE

#### Article 1 :

**La circulation sera interdite du lundi 08 septembre au vendredi 19 décembre 2025 à l'ancien chemin de Lirac, TAVEL (30126) pour les travaux de réhabilitation des réseaux EU et AEP. Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.**

**Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant.**

**Une déviation sera mise en place par la rue du moulin à vent, chemin de Vacquières et rue de Vaucrozes.**

#### Article 2 :

Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel, le 24 juillet 2025.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 29 JUIL. 2025

